

qui sont libéralement subventionnées par le Canada une qui part des ports de l'Atlantique et l'autre des ports du Pacifique et nous contribuons annuellement pour \$300,000 aux dépenses de ces deux services. Il est bien probable qu'une troisième ligne est désirable et nécessaire entre Vancouver par voie d'Hawaï, et les ports d'Australie et je serais bien disposé à insister auprès du Gouvernement pour que si l'Australie se montre elle-même disposée à contribuer généreusement à un troisième service, ce service soit créé, d'autant plus que je crois qu'il y aurait assez de fret pour alimenter ces trois services entre les deux pays.

Mais pour le présent, ce que je veux spécialement discuter, c'est la question de concessions de tarif à établir entre les deux pays en vue d'augmenter leur commerce réciproque. Il me semble qu'il y a beaucoup d'excellentes raisons pour convaincre la Chambre et le peuple intelligent de ce pays qu'une entente de ce genre devrait être accomplie. Ces raisons sont à la fois sentimentales et économiques et nous savons que dans ce cas elles ont une influence sur les peuples anglais.

D'abord les Australiens et les Canadiens ont des affinités de races. Ils ont une langue commune, un fonds d'histoire commun, des procédés communs pour traiter les affaires et il ne serait pas du tout difficile pour ces deux pays de commercer l'un avec l'autre. Les difficultés que nous rencontrons dans nos opérations commerciales avec les races latines de l'Amérique du sud, par exemple, n'existent pas entre le Canada et l'Australie. En second lieu, il faut se rappeler que ces deux pays se trouvent baignés par l'océan Pacifique et qu'il existe entre les deux une grande voie commerciale facile et tranquille qui peut être parcourue plus rapidement d'année en année par suite de la plus grande vitesse que les bateaux acquièrent, ce qui met les deux pays au point de vue de la dépense des transports bien près l'un de l'autre. Il faut encore songer que le Canada se trouve dans l'hémisphère boréal tandis que l'Australie est située dans l'hémisphère austral et qu'il y a une transposition des saisons—quand nous avons l'hiver ici, ils ont l'été là-bas, quand nos produits agricoles sont en telle abondance que nous sommes heureux de les exporter, les leurs sont très rares, et *vice versa*. Il serait donc tout à fait possible d'imaginer un état de choses grâce auquel nous pourrions à certaines saisons de l'année nous envoyer à l'un et à l'autre ce qui nous fait défaut réciproquement. Permettez-moi aussi de faire remarquer que le Canada et l'Australie récoltent en quantité considérable des produits complémentaires. Nous n'avons pas au Canada de région sous-tropicale, mais une partie très vaste de l'Australie, presque tout le Queensland est située sous le tropique et entre le Canada et le Queensland

M. AMES.

la situation est à peu près la même au point de vue des produits du sol que celle qui existe entre le Canada et les Antilles anglaises. Dans l'échange des produits de la zone boréale avec ceux de la zone tropicale il doit y avoir certainement de grandes occasions de faire du commerce. Laissez-moi ajouter encore qu'il n'existe pas entre ces deux pays de complication qui s'élèvent par suite de conventions commerciales avec des nations étrangères et qui les empêcheraient de traiter entre elles comme il leur plairait.

C'est ce qui a soulevé l'obstacle le plus embarrassant lors de la proposition de réciprocité, car si nous avions dû accorder aux Etats-Unis certains avantages sur nos marchés, nous aurions été obligés de donner ces mêmes avantages à douze autres nations étrangères qui n'avaient aucun droit sur nous et qui ne nous auraient absolument rien donné en retour. Mais dans ce cas, nous pouvons faire toutes les conventions que nous désirons avec les autres parties de l'empire britannique sans nous trouver obligés d'accorder quoi que ce soit à un étranger, parce qu'il s'agit simplement d'un arrangement intérieur et d'une affaire de famille.

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que si nos relations commerciales avec l'Australie et d'autres parties de l'empire peuvent se développer et s'augmenter, cela amènera le raffermissement de l'empire, cela nous permettra de garder notre argent et nos ressources dans l'empire, en développant chacune de ses parties de façon à consolider tout l'ensemble.

Malgré les raisons qui militent en faveur d'un commerce plus étendu entre le Canada et l'Australie, j'ai montré combien étaient peu développées nos relations mutuelles d'échanges commerciaux: les Etats-Unis envoient à l'Australie huit fois plus que nous, l'Allemagne cinq fois plus; la Belgique et la Suisse, des petits pays d'Europe envoient à l'Australie plus de marchandises que le Canada. Je crois que c'est dû en grande partie au fait que nous n'avons pas encore été à même de donner à cette question, de part et d'autre, toute l'attention qu'elle mérite naturellement.

Il existe des précédents qui justifieraient un traité de préférence comme celui que nos ministres ont déjà demandé. Prenons par exemple quelques-uns des traités de préférence que nous avons conclus avec d'autres parties de l'empire. Nous avons un traité avec la Nouvelle-Zélande. En 1903, la Nouvelle-Zélande a accordé au Canada une préférence en retour de ce que le Canada lui accordait.

Cette loi de préférence qui imposait des droits supplémentaires aux marchandises de pays étrangers a été prolongée en 1907. En vertu de cette loi, le tarif général sur les marchandises imposables des autres